

REGLEMENT DE L'AQUATHLON

1. **Inscriptions et renseignements :**

L'inscription se fait par courrier auprès de Monsieur Stéphane LAMY, 7 boulevard du roi 78000 VERSAILLES. Tél: 06.61.50.28.03.
E-mail : versailles-triathlon@wanadoo.fr

Frais d'engagement:

- Pour les licenciés FFTRI: 2 euros jusqu'au 10 juin 2006 (puis 5 euros)
- Pour les non licenciés: 5 euros jusqu'au 10 juin 2006 (puis 8 euros)

Pour des raisons de sécurité, le nombre de participants sera limité à 200. Aucune inscription sur place ne sera enregistrée. Chèques à l'ordre de « VERSAILLES TRIATHLON »

2. **Parcours, catégories et distances :**

Cet épreuve « Aquathlon » consiste en un parcours de natation dans la piscine de Satory, suivi d'un parcours de course à pied sur le stade attenant, sans arrêt du chronomètre lors de la transition.

- | | | |
|---------------------|---------------------|-------------------------------------|
| • Pupilles | nés en 1995 et 1996 | 100 m natation + 600 course à pied |
| • Benjamins | nés en 1993 et 1994 | 150 m natation + 900 course à pied |
| • Minimes | nés en 1991 et 1992 | 200 m natation + 1200 course à pied |
| • Cadets et juniors | nés en 1988 et 1990 | 400 m natation + 2000 course à pied |

3. **Horaires :**

Le premier départ aura lieu à 9h30. Cependant, il est demandé à chaque athlète d'être présent au moins 30 minutes avant le départ de sa course pour permettre le marquage prévu par l'organisation.

4. **Déroulement :**

L'Aquathlon de Versailles est organisé selon les règles édictées par la *Fédération Française de Triathlon et des disciplines enchaînées*.

- Durant la natation, les participants évoluent en bassin équipé de lignes d'eau. Ils doivent nager sur leur droite afin de ne pas gêner les autres nageurs nageant dans la même ligne. Le port du bonnet de bain est obligatoire pour tous, les lunettes de natation sont autorisées, mais le masque est interdit. Tout accessoire de flottaison, de respiration ou de propulsion est interdit. Mains et pieds doivent rester nus.

Infractions à éviter : départ anticipé, parcours coupé, gêne volontaire entre concurrents.

- Lors de la transition les concurrents ont l'obligation de se munir d'un vêtement qui leur couvre le torse.
- Pour l'épreuve course à pied, les concurrents peuvent courir ou marcher, ils doivent circuler à droite du chemin et doubler par la gauche.

Infractions à éviter : torse nu, parcours coupé, gêne volontaire, aide extérieure (comme l'accompagnement par un tiers, ou même l'assistance entre concurrents).

Seuls les concurrents sont admis dans l'aire de transition.

Un briefing spécifique a lieu avant le départ de chaque course. Tout concurrent est tenu d'assister à l'exposé concernant sa catégorie.

Les compétiteurs doivent traiter les autres compétiteurs, les bénévoles, les arbitres et les spectateurs avec respect et courtoisie (avant, pendant et après la course). Ils doivent faire preuve de sportivité. Sont totalement proscrits et sévèrement sanctionnés : parcours coupé, gêne volontaire, insultes et gestes dangereux.

Le respect de la réglementation générale est contrôlé par les arbitres de la Commission Régionale d'Ile-de-France. Leurs décisions sont sans appel.

Les concurrents doivent toujours se conformer aux directives des officiels (bénévoles et arbitres).

5. **Assurance et Sécurité des participants :**

Les participants sont couverts par leur licence FFTRI, ou par la « carte journée » FFTRI, acquise par les non licenciés lors de leur inscription.

Un médecin et des secouristes assurent la couverture santé de l'épreuve. Le site est fermé à toute circulation motorisée. La sécurité est assurée par les organisateurs. Cependant ceux-ci déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de perte, de dégradation ou de vol de matériel, ou encore en cas de défaillance due au non respect des consignes.

Si l'épreuve doit être annulée "en cas de force majeure", les droits d'inscription sont remboursés à 50% sur demande écrite.

Pour raisons médicales motivées les droits d'inscription sont remboursables sur le site à la veille de l'épreuve (18h) sur présentation directe d'un certificat médical. Aucun remboursement après le 24/06.

De par leur inscription les concurrents (ou leurs parents, pour les mineurs) autorisent les organisateurs et les médias partenaires à utiliser les images de l'épreuve sur lesquelles ils pourraient apparaître. L'engagement à l'épreuve vaut automatiquement acceptation de ces conditions.

Conformément à la loi "Informatique et liberté" du 6 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant.

Nous vous remercions d'avoir lu et de conserver ce règlement.

